



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 septembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 septembre 2006

**Fourniture et installation d'un réseau de radiocommunication -
Marché à procédure adaptée - Approbation du marché**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Jeanine BIMES

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2006

DELIBERATION D20060371

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les installations de radiocommunications de la Ville de Niort sont totalement obsolètes.

Un tel dispositif est pourtant un gage :

- d'économie, car l'utilisation des téléphones portables est coûteuse en fonctionnement ;
- de sécurité, car la possession d'un système de communication autonome peut représenter un atout important, voire vital, en particulier lors d'événements pouvant saturer ou rendre indisponible le réseau de téléphonie mobile ;
- de pérennité, car la durée de vie des mobiles radio est très largement supérieure à la durée de vie des téléphones portables (la durée de vie moyenne d'un poste portatif radio avoisine les 8 ans alors que la durée de vie moyenne d'un GSM n'excède pas une année).

Le marché est lancé pour une offre de base et deux variantes :

- Une offre de base relative à la technologie analogique de base : 1 conversation, 1 voie.
Solution efficace mais limitée et génératrice d'encombrements lorsque les conversations se précipitent.
- Une offre variante n° 1 toujours relative à la technologie analogique mais ouverte à une communication de type « guichet unique » où les communications exploitent toutes les voies disponibles.
- Une offre variante n° 2 relative à la technologie numérique, technologie la plus évoluée mais également la plus onéreuse.

Dans le cadre de la consultation par procédure adaptée, la commission MAPA s'est réunie le 1^{er} septembre 2006 pour formuler un avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le marché attribué à la société **OCM** (Ouest Communication Mobile) pour son offre variante analogique pour un montant de **235.257,98 € TTC**, somme disponible aux crédits ouverts au budget d'investissement 2006, chapitre 21, sous fonction 0202, dièse 06399.
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 36 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 9 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

